



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 15 de l'ordre du jour

Culture de paix**Note verbale datée du 31 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la Déclaration de Bahreïn sur les civilisations au service de l'humanité, adoptée à la quatorzième Conférence qui s'est tenue sur ce thème le 7 mai 2014 à Manama (voir annexe).

La Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 15 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 31 juillet 2014 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Déclaration de Bahreïn

Les civilisations au service de l'humanité

Les participants à la Conférence, qui s'est tenue sur le thème des civilisations au service de l'humanité, dont des représentants d'organisations internationales, des personnalités politiques, des chefs religieux, des penseurs et des représentants de diverses religions, croyances, confessions et groupes dans le monde, réunis à Manama (Bahreïn) du 5 au 7 mai 2014 à la suite de la gracieuse invitation que leur avait adressée S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa et de sa sage initiative visant à nouer une alliance entre les civilisations susceptible de rallier l'humanité autour d'un ensemble de valeurs communes pour combattre le fanatisme, la haine, l'extrémisme et le terrorisme et favoriser l'établissement de relations équilibrées dans le monde, fondées sur l'être humain, en tenant compte non seulement de son individualité mais aussi de son appartenance à une nation, à une région et au monde,

Ayant entendu les exposés présentés, discuté en profondeur des questions soulevées et tenu compte des suggestions formulées à l'appui du dialogue au service d'une alliance de civilisations aux fins de la coexistence entre toutes les personnes, dans leur diversité, la multiplicité de leurs cultures et leurs choix intellectuels, religieux et spirituels,

Rappelant tous les efforts antérieurs et toutes les initiatives lancées par nombre de personnalités et d'institutions, en vue de propager la coexistence, le respect mutuel et la tolérance, basés sur la compréhension et le rapprochement entre les personnes, les cultures, les religions et les civilisations afin de promouvoir les valeurs de justice et de paix, dans le respect de l'état de droit et des instruments des Nations Unies, servant de critères de référence et de cadre global en matière de relations internationales,

Se félicitant tout particulièrement des efforts déployés par l'ONU grâce à ses diverses structures et instances afin de promouvoir une alliance des civilisations au service de l'humanité dans tous les domaines, pour renforcer le dialogue, la communication, la compréhension et l'ouverture d'esprit entre les adeptes des diverses religions, cultures et civilisations,

Déclarent ce qui suit :

Tous les êtres, sans distinction de couleur, d'origine ethnique, de langue et de croyances intellectuelles, culturelles, religieuses et spirituelles, sont unis par leur humanité commune;

Le dialogue est un impératif fondamental qui doit reposer sur l'unité de l'humanité, en tenant compte de la diversité et de la pluralité des cultures, l'objectif étant la paix, la sécurité, la justice, le développement, l'égalité, la liberté et la démocratie;

Le fait d'encourager le dialogue et la compréhension mutuelle par tous les moyens possibles est au cœur de l'alliance des civilisations à laquelle nous aspirons;

Toutes les formes de discours de haine constituent une atteinte aux droits de l'homme et sont contraires à la civilité et à la civilisation. Elles résultent de relations au cours desquelles l'ignorance de l'autre se transforme en haine et ne peut que déboucher sur l'exclusion, la discrimination, l'incitation à l'intolérance, l'extrémisme, le terrorisme et le repli sur soi au lieu du dialogue, la violence au lieu de la paix et l'animosité au lieu de la coopération et de l'alliance;

L'exploitation des religions et des civilisations à des fins politiques renforce l'esprit partisan, la violence et l'intolérance, torpille le dialogue nécessaire à l'instauration de la solidarité entre les civilisations sous la bannière de valeurs communes, ouvre la voie à l'ingérence dans les affaires intérieures des communautés et d'États souverains et entrave le développement et l'évolution naturelle des sociétés, du fait qu'elle encourage la rigidité, l'agressivité et la politique des quotas plutôt que la logique de la tolérance, de la coopération et de l'allégeance commune au pays;

Les politiques en matière de culture, d'éducation et d'information, dans toutes leurs formes légitimes, doivent promouvoir la modération sur le plan des croyances religieuses, encourager la coexistence tout en veillant au respect de l'intégrité des nations et renforcer les liens entre les individus, d'après la dignité intrinsèque conférée par le Seigneur à chaque être humain;

Les droits de l'homme, en tant que cadre juridique et moral pour les relations entre les nations et les peuples, ne pourront être effectivement exercés que s'il existe des normes unifiées en vue de leur application concrète, parmi toutes les civilisations;

Aux fins de réaliser ces nobles objectifs, il convient d'appuyer les politiques nationales et locales dans le monde entier sous forme de programmes d'éducation, de culture et de développement fondés sur les droits de l'homme et le respect mutuel entre les nations et les peuples, ainsi que de systèmes législatifs et de politiques générales de développement qui soient compatibles avec les objectifs du dialogue entre les civilisations au service de l'humanité et tout particulièrement les principes de valeur et de dignité humaines, sans distinction de couleur, de race, de langue, de croyances et de sexe et dans le respect des religions, en veillant à ce qu'elles ne soient pas dénaturées, tournées en ridicule ou considérées avec mépris; la liberté individuelle de croyance et de culte dans le cadre des libertés civiles; et les principes de rapprochement entre les hommes, d'acceptation de l'autre, de coexistence, de respect mutuel et d'égalité, conformément à l'esprit de citoyenneté et à l'état de droit;

La Conférence souligne qu'il importe d'appuyer l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et les diverses organisations régionales pour inculquer la valeur du dialogue entre les civilisations au service de l'humanité, qui est le seul moyen d'instaurer la coexistence dans le monde, et elle encourage les États et les organisations de la société civile qui sont actifs dans le domaine du développement à tenir compte, au cours de leurs activités, de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et de son programme d'action, qui avait été élaboré dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que des plans et programmes adoptés

par le Forum de l'Alliance des civilisations et les organisations régionales compétentes;

Les participants à la Conférence exhortent la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que les institutions régionales et les associations compétentes de la société civile, à tenir compte de ces recommandations pour donner effet au principe de civilisations au service de l'humanité.
